

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1106 Décisions concernant les Ministères

n° 1106

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Mme Monichon (Francette), institutrice du 2e échelon, est considérée comme étant détachée du cadre métropolitain, pour compter du 1er octobre 1960, date de son recrutement. Mme Monichon est affectée, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti. En attendant la régularisation de la situation de l'intéressée la solde et accessoires seront liquidés sur la base de l'indice métropolitain afférent au 2e échelon.